

ENVIRONNEMENT SENSIBILISER
ALIMENTATION TROMPERIES
PRÉVENIR DÉFENDRE
INFORMER ALERTE
SANTÉ ABUS

FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR



DONNONS-NOUS

DE NOUVEAUX MOYENS D'AMÉLIORER

LA CONSOMMATION DE DEMAIN !



Expert - Indépendant - Militant

FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR

POUR QUE CHACUN PUISSE FAIRE
LES BONS CHOIX DEMAIN

ET PESER POUR UNE SOCIÉTÉ
DE CONSOMMATION
PLUS SAIN ET RESPONSABLE

Permettre au consommateur de **repren**dre en main sa consommation, lui donner les moyens de choisir des produits et des services de façon consciente, éclairée et responsable en fonction de leur composition, de leur origine, de leur efficacité et de leur prix...

C'est l'ambition de l'UFC-Que Choisir depuis longtemps mais nous souhaitons, avec votre aide, **ALLER ENCORE PLUS LOIN !**

Grâce à son fonds de dotation, l'UFC-Que Choisir souhaite ainsi relever de **nouveaux défis** en fournissant aux consommateurs les outils identifiant les produits sains, des observatoires fiables et indépendants permettant de se faire une opinion sur la réalité de qualité des produits et services, et d'être ainsi moins crédule face à la publicité et au discours des marques.



Le fonds de dotation UFC -Que Choisir

POURQUOI UN FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR ?

**PREMIÈRE ASSOCIATION DE
CONSOMMATEURS DE FRANCE,**

l'UFC-Que Choisir, association indépendante et militante, a à cœur de dévoiler la vérité sur les services et produits que nous consommons au quotidien, sans autre influence que celle des consommateurs.



L'indépendance financière de l'UFC-Que Choisir passe par le soutien financier des consommateurs. Au-delà de l'adhésion aux associations locales UFC-Que Choisir, de l'abonnement aux publications (magazines, site Internet), les dons et legs sont un précieux appui aux actions d'intérêt général de l'association. En effet, la complexité croissante des produits et services de consommation exige des moyens considérables pour réaliser des analyses et études indépendantes et faire émerger des outils concrets d'aide aux consommateurs.

Cette mission, l'UFC-Que Choisir ne peut la mener à bien sans votre aide et implication pour cette cause.

Concrètement :

- ▶ le lancement d'une application et d'un observatoire indépendant sur la qualité du transport ferroviaire régional (Anti-retards) c'est 30 000 €.
- ▶ la recherche de substances indésirables dans les fournitures scolaires, c'est un budget de 30 000 € pour seulement 52 produits analysés.
- ▶ un observatoire sur la qualité de l'eau ou les déserts médicaux c'est 50 000 € engagés pour la construction, la mise à jour nécessitant un budget de 20 000 €.

Si 61% des fonds de dotation sont créés par des associations Loi 1901, c'est que cet outil innovant de financement permet de garantir :

- ▶ une déductibilité fiscale de 66% du montant pour les donateurs.
- ▶ un ciblage du financement sur des projets précis et concrets.
- ▶ la validation de projets par des personnalités qualifiées indépendantes.
- ▶ une traçabilité garantissant l'utilisation effective des fonds perçus pour des projets d'intérêt général.

AMBITIONS DU FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR

Les ambitions de ce fonds de dotation sont multiples et entièrement tournées vers l'intérêt du grand public.



EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR

INFORMATION

- ▶ Une base de données accessible gratuitement recensant les produits cosmétiques contenant des perturbateurs endocriniens ou d'autres substances indésirables.
- ▶ Des observatoires indépendants centrés sur la qualité des services (réseau téléphonie mobile, transports ferroviaires, eau, offre de soins etc) permettant à la fois d'évoluer la qualité de l'offre, et de faire changer les choses au bénéfice du consommateur.
- ▶ Un observatoire sur la pollution de l'air intérieur alimenté par des mesures réalisées directement par les consommateurs au moyen d'instruments de mesure financés par le Fonds de dotation.



APPLICATION «Info Réseau»
application transmettant anonymement les données de couverture de l'Internet mobile afin d'alimenter un observatoire de la couverture réseau.

PÉDAGOGIE

- ▶ Le développement d'outils informatifs et pédagogiques : édition de plaquettes, brochures sur la saisonnalité des fruits et des légumes, les bons réflexes en matière de maîtrise de la consommation énergétique ou de protection des données personnelles, etc...
- ▶ La création de mallettes éducatives et préventives pour tous les publics (jeunes, adultes, seniors) pour que les consommateurs adoptent les bons réflexes en matière d'alimentation, d'écologie etc...



SENSIBILISATION

- ▶ Des campagnes de sensibilisation au travers de porte-ouvertes et de conférences à l'échelle locale ou nationale, pour informer les consommateurs sur les risques sanitaires, environnementaux, sociaux liés à la consommation (par exemple, la pollution de l'air intérieur).

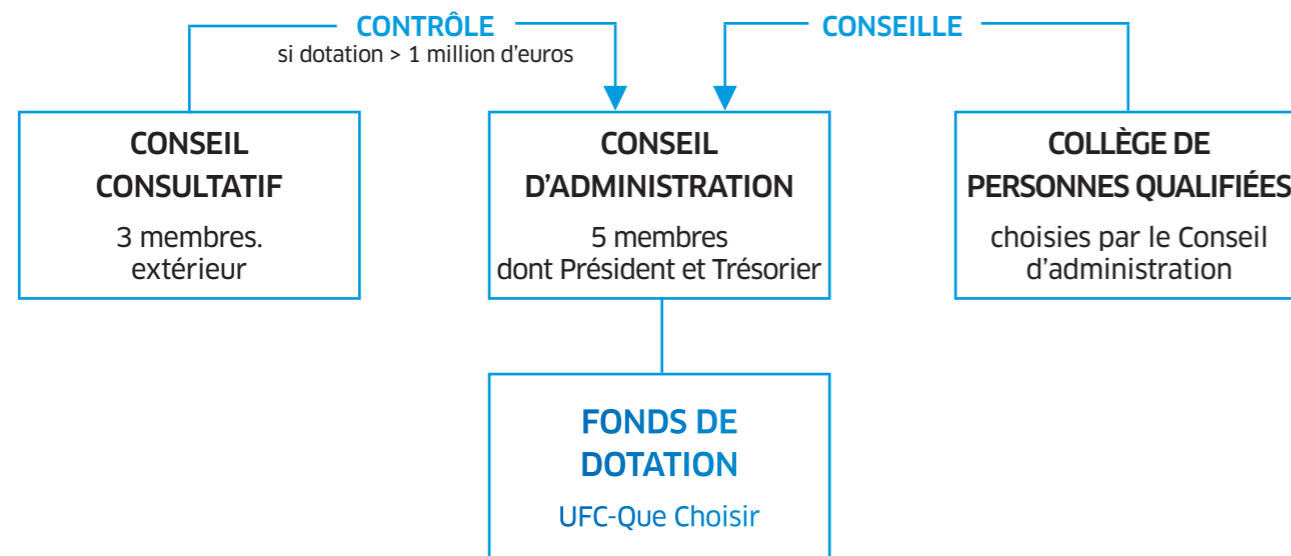


ACTION EN JUSTICE

- ▶ Le fonds pourra préfinancer des études, des expertises nécessaires au lancement d'actions en justice. Par exemple une étude économique pour quantifier le préjudice subi par chaque consommateur, c'est au minimum 50 000 €.



GOVERNANCE DU FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR



- Le Fonds de dotation est dirigé par un **Conseil d'administration** composé de **5 administrateurs**, personnes physiques, désignés par le Conseil d'administration de l'UFC-Que Choisir dont le **Président et le Trésorier**;
- Le Conseil d'administration peut être conseillé par un **Collège de personnes qualifiées**, choisies par le Conseil d'administration du Fondateur, et consulté si besoin sur le plan d'action du fonds de dotation pour garantir la pertinence des outils mis à disposition des consommateurs;
- Un **Comité consultatif** composé de 3 membres extérieurs, choisis par le Conseil d'administration, sera constitué avec pour mission de contrôler le placement de la dotation si celle-ci excède un million d'euros (disposition impérative en vertu de la loi du °2008-776 du 4 août 2008).

FINANCEMENT DU FONDS DE DOTATION UFC-QUE CHOISIR

Les ressources du fonds de dotation « UFC-Que Choisir » peuvent être constituées :

- des dons manuels issus de campagnes d'appel public,
- des donations,
- des legs,
- et plus généralement de toutes ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements : dommages et intérêts, etc...

Pour préserver notre indépendance, il est prévu que le Conseil d'administration puisse refuser des dons susceptibles de la compromettre.

Les comptes seront audités par un Commissaire aux comptes et des éléments détaillés seront fournis sur l'utilisation des fonds, grâce Emploi Ressources.



Expert - Indépendant - Militant